



L'année 2021 est derrière nous et on ne va pas la regretter ! Évidemment on aurait préféré un meilleur début d'année, mais le variant Omicron en a décidé autrement : il en est décidé ainsi, la nouvelle

année sera donc sanitaire et politique ! Chacun et chacune d'entre vous comme tous les électeurs attachés à la ruralité auront à faire le choix de leur bulletin de vote, LMR essaiera de l'éclairer en invitant tous les candidats à la présidentielle pour s'exprimer sur nos 30 points proposés et sur leur vision de la ruralité. Par la suite, Le Mouvement de la Ruralité engagera son avenir aux élections législatives, nous lançons d'ores et déjà un appel à tous ceux qui veulent être candidats pour nous représenter. Nous sommes nombreux à penser que les valeurs sociétales que nous chérissons dans la ruralité sont en voie de disparition, et que notre pays est aujourd'hui de plus en plus fracturé ; une dérive sociétale infligée aux habitants des campagnes. Si aujourd'hui, l'union des forces vives de la ruralité tarde à venir, souvent pour des raisons politiciennes et d'intérêts corporatistes ou personnels, espérons que demain elle s'organisera pour donner la possibilité à la France rurale d'exprimer sa légitime colère. La combativité et l'espoir n'ont jamais quitté le peuple des campagnes et le moment venu, je sais qu'il répondra présent ! En attendant ce jour mobilisateur, je tenais au nom de nos cadres à vous adresser tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour 2022 !

## Élections législatives

Pour retrouver son indépendance, le Mouvement de la ruralité doit disposer de ressources propres.

Nous avons besoin de communiquer, de développer le nombre de nos adhérents, de les tenir informés, de nous déplacer pour les rencontrer, de recruter des élus ruraux, d'ester en justice, de promouvoir nos valeurs et une certaine idée de la France, de faire avancer nos idées sur les traditions, la convivialité, le développement économique, la souveraineté (alimentaire, agricole, énergétique, industrielle...), sur l'aménagement du territoire.

### Pourquoi est-il important de présenter des candidats aux élections législatives ?

Or, dans notre beau pays, le revenu des partis politiques est calculé en fonction du résultat du 1er tour des élections législatives.

Le calcul est simple : c'est 1,40€ par bulletin de vote pour les partis qui ont présenté des candidats ayant obtenu au moins 1% des voix dans au moins 50 circonscriptions et sous réserve qu'ils aient déposé leurs comptes auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).

Voilà pourquoi LMR doit présenter le plus de candidats possible dans le plus grand nombre de circonscriptions. Comme les dépenses électorales ne sont remboursées qu'aux candidats ayant atteint 5% des voix, il faut que nos candidats fassent le minimum de dépenses : bulletins de vote, circulaires, affiches et, suivant les cas, pris en charge par le Mouvement.

### Et si vous étiez candidat pour le Mouvement ?

Que l'on soit un opposant à l'éolien, un détenteur d'animaux qui vit mal la loi Dombrevail, un chasseur qui ne veut pas du RIP, un pêcheur qui ne veut plus des interdictions infligées par les antispécistes, un élu rural qui ne veut plus de l'abandon de la ruralité, des lois qui pénalisent le développement rural, un agriculteur, un éleveur qui ne veut plus subir l'agribashing, les loups, l'ours, les contraintes administratives et sociétales avec les animalistes ou tout simplement vous voulez sauver notre modèle sociétal et dire STOP ! Ca Suffit ! Alors, utilisez le coupon joint à cette revue ou inscrivez-vous sur notre site [www.lemouvrrural.fr](http://www.lemouvrrural.fr) (<https://bit.ly/3KoPM7V>)

## 30 POINTS POUR LA PRÉSIDENTIELLE

Un peu plus de 2 ans après sa création, Le Mouvement de la ruralité a décidé de ne pas présenter de candidat à la Présidentielle 2022. Néanmoins, nous entendons peser sur les débats et défendre notre ruralité pour laquelle nous œuvrons tous les jours.

Ainsi, nous avons décidé de proposer un engagement aux différents candidats à la Présidentielle sous la forme de 30 propositions cruciales pour notre ruralité et de s'exprimer sur leur vision de la ruralité s'ils sont élus président ou présidente de la République. Ils couvrent plusieurs chapitres, la Ruralité, l'environnement, l'agriculture, le sociétal, l'éducation, les services de l'État, la Santé, la sécurité, la citoyenneté et la justice.

Le 15 février prochain, nous recevrons donc les candidats à Paris courant février en leur soumettant nos impératifs avec la volonté farouche qu'ils les traduisent dans leurs programmes de campagne et les mettent en exergue durant la mandature.

L'intérêt de ces 30 propositions est de vous défendre, de faire prendre en considération vos attentes, vos problématiques et de faire peser sur la Présidentielle les 20 millions d'électeurs que nous sommes. Évidemment, il est difficile de résumer en 30 points tous les problèmes que rencontre la ruralité et nous serons plus précis dans le programme des législatives.

2022

PRÉSIDENTIELLE

# Interdire la chasse le week-end est une mauvaise idée !

**En 20 ans, la tendance globale des accidents de chasse est à la baisse (1).** Le nombre d'accidents a diminué de 41 % comparé à 1999. La saison 2019-2020 a déploré 141 victimes et 11 accidents mortels. Le nombre d'accidents mortels a chuté de 71% comparé à 1999. Ajoutons à cela que les premières victimes sont les chasseurs eux-mêmes. Les accidents mortels touchant des non-chasseurs comme récemment restent très rares. Des efforts considérables ont déjà été accomplis grâce à la formation des chasseurs, à leur équipement et à l'équipement des zones de chasse. Il reste encore des progrès à faire. Les accidents sont toujours déplorables et tout doit être mis en œuvre pour les éviter. Les auteurs d'accident ne respectant pas les règles doivent être punis. C'est le cas.

**Interdire la chasse le week-end de manière unilatérale et autoritaire n'est pas la bonne solution. La chasse est un loisir et se pratique surtout le week-end. L'interdire ces jours-là serait l'interdire tout court.**

**Il faut privilégier au contraire la communication et le bien vivre ensemble.** Chasse aux perdreaux en plaine, chasse aux lièvres dans les vignes, chasse au lapin dans les talus, chasse au canard au bord des étangs, chasse aux grives à la passée ... chaque chasse est spécifique. Les décisions doivent être locales. Il existe déjà ici ou là, dans un certain nombre d'endroits, des jours de la semaine où la chasse n'est pas autorisée, à la demande des propri-

étaires, des ACCA, ou de l'ONF dans les forêts domaniales (9% des forêts françaises) qui sont aussi des lieux de promenade. **Les décisions doivent s'adapter au contexte et aux lieux.**

La chasse à courre, par exemple, ne pose aucun problème de sécurité pour les promeneurs qui sont d'ailleurs très nombreux à suivre ces chasses notamment le week-end à pied ou à vélo. Il en est de même de la vénerie sous terre qui consiste à chasser à la main. C'est le cas aussi des chasses traditionnelles à la matole ou au filet. La chasse à la tonne est pratiquée sur des périmètres identifiés. La chasse à la palombe se pratique en tirant vers le ciel depuis des cabanes ou du haut des cimes des arbres. Les interdire le week-end serait pour le moins incongru ! D'autant que la palombière ou la tonne sont des lieux de convivialité où le dimanche, on se retrouve en famille autour d'une bonne table.

**Les battues au grand gibier sont très réglementées**

Les battues sont très encadrées et on y utilise des armes à feu. Selon la région et le gibier, le Préfet autorise le tir au plomb ou le tir à balle. Il convient de s'assurer alors qu'il n'y a pas de promeneurs ou de cyclistes dans les zones chassées à l'aide de panneaux de signalisation. Cela ne peut se faire qu'à travers une réglementation au cas par cas, selon que le lieu est public ou privé, que le

droit de chasse est personnel ou collectif et la promenade interdite ou autorisée comme c'est le cas dans les forêts domaniales.



Il y a en France 11 à 12 millions d'accidents de la vie courante (2) qui provoquent chaque année plus de 21000 décès : 9600 chutes mortelles, 3000 morts par étouffement ou suffocation, 2040 morts par intoxication, 971 morts par noyade, 419 morts par le feu ... et l'on voudrait interdire la chasse pratiquée par 1 million de chasseurs passionnés, avec, proportionnellement, seulement 141 victimes et 11 accidents mortels, même si c'est toujours de trop ?

*Yves d'Amécourt - Texte publié le 20 décembre 2021 sur le site de débat Le Drenche (Ouest-France) face à un texte de la LPO*

*Sources : (1) Source OFB - (2) Étude publiée le 10 janvier 2017 dans le « Bulletin épidémiologique hebdo-madaire »*

Le 16 septembre, Le Mouvement de la Ruralité était à Mont-de-Marsan (40), Forcalquier (04), Redon (35), mais aussi Bordeaux (33) le 27 novembre pour défendre les chasses traditionnelles aux oiseaux suite à leurs interdictions par le Conseil d'État. Rassemblant plusieurs milliers de chasseurs, cette manifestation a permis à Eddie Puyjalou de rappeler l'attachement du Mouvement à la chasse sous toutes ses formes, mais aussi son utilité dans la gestion de la faune sauvage. Il a



également défendu l'héritage culturel que sont les chasses traditionnelles, un héritage qu'il nous est important de préserver et transmettre.

Au-delà des chasses traditionnelles, LMR estime que nos campagnes, notre esprit rural sont menacés par des personnes qui veulent nous imposer leur conception sectaire de la nature. Le Mouvement de la Ruralité a mobilisé ses troupes lors de cette manifestation dans le cadre logique de son engagement politique, pour ses adhérents et aussi pour nos enfants et petits-enfants.



## Un Conseil national LMR résolument tourné vers l'avenir

Le 13 novembre 2021, le Conseil National du Mouvement de la ruralité se réunissait à Paris, fort d'une nouvelle émulation rurale, pour envisager l'avenir.

Déjouant les pronostics et sondages médiatiques, lors des dernières élections régionales, LMR avait devancé les grands partis dans de nombreuses communes rurales en Nouvelle-Aquitaine et ainsi mobilisé un électorat oublié et méprisé depuis trop longtemps.

En Auvergne-Rhône-Alpes, une conseillère régionale, **Marie-France DABERT**, a été élue sur la liste de Laurent Wauquiez. De même en Normandie, **Pascal MARIE** est élu sur la liste d'Hervé Morin ainsi **Jean-Paul DAVID** sur la liste PACA de Renaud Muselier.

Eddie PUYJALON a par ailleurs souligné l'ancrage de LMR à l'île de la Réunion via l'élection de **Jean-François NATIVEL** au Conseil départemental, élu dans la foulée vice-président de ce même conseil.

C'est donc résolument vers un avenir prometteur que LMR se tourne à présent, développant son maillage territorial.

Par conséquent, LMR présentera des candidats aux élections législatives dans un maximum de circonscriptions, non seulement pour contrer les députés animalistes déjà en place

tels Loïc Dombrevail, Cédric Villeni ou Éric Diar, mais surtout dans un souci d'efficacité et de défense de nos cadres de vie, de nos traditions.

LMR doit se positionner dans l'hémicycle, dans l'optique de faire entendre la voix de la Ruralité et devenir décisionnaire face aux attaques des opposants.

Enfin à l'unanimité des membres présents, le Conseil National a validé la présidence départementale de nombreux cadres ainsi que la création d'un groupe Agriculture co-présidé par Marie-France DABERT et Manuel LAUNOY assistés de Catherine LAILLE, Séverine BESSON et Amélie REBIERE.

Clémence ROUSSEAU et Guillaume FORQUET de DORME, quant à eux, seront à la tête du groupe des Jeunes LMR, chargés de développer et dynamiser leur implication dans la défense de la France rurale.

Les échanges sur de nombreuses thématiques ont permis de rassembler les intervenants sur leurs actions et d'échanger en vue de collaborations futures.

Loin d'être une grande messe, ce Conseil National a mis en valeur la volonté de travail de nos troupes en vue des Élections législatives.



### Les nouveaux représentants départementaux LMR

LMR 01 : Stéphanie PARIS - stephanieparisrousset@gmail.com  
LMR 02 : Jean-Pierre GAUDEFROY - natetjp02@wanadoo.fr  
LMR 03 : Fabien MALLAUD - fabien.malavaud@gmail.com  
LMR 09 : Didier ROUAIX - didierrouaix@sfr.fr  
LMR 15 : Jérôme JUVIGNY - jerome.juvigny@orange.fr  
LMR 16 : Bertrand GIRAUD - bertrandgg17@gmail.com  
LMR 19 : Amélie REBIERE - arebiere@lemouvrrural.fr  
LMR 21 : Cyrille COUTURET - cyrille.couturet@gmail.com  
LMR 23 : Mickaël MORAND - lemouvrrural23@gmail.com  
LMR 27 : Sébastien DULAC - sebastien.nicolas.dulac@gmail.com  
LMR 33 : Armelle CRUSE - armelle.cruse@gmail.com  
LMR 36 : Frédéric PERRAUD - frederic.perraud1@gmail.com  
Clémence ROUSSEAU - clemencerousseau3101@hotmail.fr  
LMR 38 : Odile GITTON - odile.gitton.lmr38@gmail.com  
LMR 44 - Catherine LAILLE - laille.catherine@orange.fr  
Dominique PILET - dominique.pilet@wanadoo.fr  
LMR 45 - Rodrigue LEVEILLE - leveille.rodrigue24@gmail.com  
LMR 49 - Gérard HERVE - herve.ge@wanadoo.fr  
LMR 50 - Sébastien de MAILLE - sebdemaille@yahoo.fr  
LMR 58 - Francis BALACE - francis.balace@gmail.com  
LMR 61 - Hugues de PONCINS - hugues\_de\_poncins@hotmail.com  
LMR 62 - Jean-François GILBERT : jf-gilbert@hotmail.fr  
LMR 65 - Pascal FOURNIER : pascalfournier@wanadoo.fr  
LMR 71 - Manuel LAUNOY - manuel.launoy@wanadoo.fr  
LMR 77 - Jacques LEMOINE - jacqueslemoine73@gmail.com  
LMR 80 - Alice PION - alicepion80@gmail.com

**Eddie Puyjalon** a profité de l'automne pour effectuer 3 importantes visites en Auvergne-Rhône-Alpes. Au programme, une visite des ateliers Verney-Carron. L'occasion d'aborder le marché des armes avec le plus ancien fabricant d'armes de France au savoir-faire mondialement reconnu.



Ce fut aussi l'occasion pour E. Puyjalon et Denis Baratay de rencontrer et d'échanger avec des éleveurs impactés par la prédation des loups en compagnie de Jean-Luc Anglade.

Le recueillement sur le Plateau des Glières, haut lieu de résistance a conclu ces journées de rencontres.

Autre temps fort en AURA, l'invitation lancée par l'interdépartementale chasse Drôme Ardèche qui fêtait ses 40 ans à laquelle LMR se devait de répondre présent à l'invitation de Christian Piolet. Une occasion de soutenir le monde de la chasse en des temps où elle est attaquée par certains ministres.

## L'éolien ou la grande arnaque énergétique

Le Général de Gaulle en voulant, au sortir du dernier conflit mondial, donner à la FRANCE une souveraineté énergétique a créé la première usine marémotrice d'Europe, tous nos grands barrages et développé le nucléaire civil.

On peut légitimement dire que le Général de Gaulle fut un écologue bien avant l'apparition des écologistes sectaires.

Grâce à cette vision politique moderne et ambitieuse, la FRANCE, si chère au cœur du Général, obtint sa Souveraineté énergétique plaçant ainsi notre nation parmi les plus grandes nations mondiales et nous permit d'entrer dans la période des Trente Glorieuses, ouvrant ainsi une période de richesses et de développement jamais vu depuis.

Malheureusement, depuis que les écologistes européens et notamment allemands précédant les Verts français ont pris d'assaut le Parlement européen bénéficiant d'un mode d'élection favorisant leur percée, nous avons pu constater les attaques répétées sur le nucléaire civil privilégiant une énergie dite renouvelable : l'éolien.

L'Allemagne a opté rapidement pour l'abandon de son nucléaire au profit de l'éolien, quitte par ailleurs à faire exploser les factures d'électricité de ses concitoyens. Elle se positionne sur le podium à la seconde place derrière le Danemark et devant la Belgique du prix du KW/h le plus cher de l'Union

européenne.

Nos voisins d'outre-Rhin, gangrenés par cette idéologie écologiste, n'hésitent pas, par ailleurs, à importer de l'électricité française issue... du nucléaire ! Ils doivent faire face à une consommation électrique que les énergies renouvelables n'arrivent pas à produire, et que les dirigeants français ont plus ou moins négocié au détriment de la PAC française...

On découvre année après année, que lesdites énergies renouvelables (éolien et solaire) largement subventionnées par le contribuable sont inefficaces. Il suffit de lire nos factures énergétiques pour s'en rendre compte. Elles sont tout juste accessoires et absolument pas rentables (rendement-stockage-coût).

La France qui, avec les USA, pouvait s'enorgueillir de sa souveraineté énergétique, est dorénavant sous la menace de ne pouvoir en produire suffisamment. Elle doit dorénavant acheter à l'étranger une électricité qu'auparavant elle produisait en ayant le coût le moins élevé de l'Union européenne (hormis d'anciens États du bloc de l'Est).

Avec le développement de ces énergies, des problèmes sanitaires sur les hommes et les animaux sont apparus. Les relations entre champs électromagnétiques et dispersion de terres rares contaminent et provoquent des pathologies sur les hommes et les animaux d'élevage.



Elles conduisent des milliers de bovins à une mort atroce dans de terribles souffrances.

L'État bien plus prompt à abuser du principe de précaution (virus, grippe aviaire, ou bactéries comme la salmonelle) conduit nos filières d'élevage à une mort programmée et n'intervient même pas après le constat de maladies ou de morts suspectes.

Après l'amiante et Le sang contaminé, l'éolien et les champs électromagnétiques seront le prochain scandale d'État.



Le 10 décembre dans des conditions hivernales dont nous nous souviendrons, Eddie Puyjalon, Yves D'Amécourt, Pascal Pointud et Denis Baratay ont animé une réunion sur les incidences des éoliennes sur l'élevage dans le Puy-de-Dôme. En cause, un élevage de Tortebesse (63) qui subit une mortalité accrue de ses bovins depuis l'installation d'éoliennes à proximité : 155 bêtes mortes sans explications physiologiques. À ce jour LMR a lancé une cagnotte Leetchi pour aider les éleveurs, ce qui a permis notamment de déménager le troupeau dans une nouvelle stabulation. La mortalité s'est arrêtée et les vaches retrouvent une production normale.

En parallèle, LMR a lancé des analyses sur les poils des bovins. Ces analyses qui ont révélé des taux de présence de terres rares 1.000 fois supérieurs aux normes exigées.



## ■ La Justice rétablit le chant du coq

Le coq de Saint Sylvestre (74) et son propriétaire respirent. La Cour d'appel de Chambéry (73) a en effet condamné les plaignants à verser des dommages et intérêts à Daniel Beauquis et le coq chante encore.

Présent lors du jugement, LMR a apporté son soutien au propriétaire du chanteur.

Pour rappel, LMR s'est mobilisé et a demandé au Maire de la commune de Saint-Sylvestre de prendre un arrêté pour protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises dans sa commune, ce qui fut accepté et plébiscité par la population savoyarde, par une pétition cumulant plus de 21.000 signatures en peu de temps. Cette victoire est celle de la Ruralité, du bon sens dans nos campagnes.

Nous n'oserons pas proposer un coq au vin pour la célébrer.

## ■ Élevage de poules pondeuses en danger

Janvier 2022, Pascal Pointud, vice-président LMR anime une réunion sur les salmonelles en élevage de poules pondeuses en Haute-Loire. Le problème : un éleveur de St Etienne Lardeyrol (43) est interdit de vente de ses œufs, car les analyses réalisées par la DDETSPP montrent la présence de salmonelles...dans les poussières.

Deux autres analyses effectuées par des laboratoires indépendants prouvent l'absence des salmonelles sur les œufs qui seraient donc consommables sans soucis. Malgré ces dernières, Le Préfet 43 refuse de lever l'interdiction de vente et ordonne en sus l'abattage des 6000 poules.

Cette situation plonge l'éleveur dans un désarroi psychologique et financier intense. Ce dossier toujours en cours mobilise les représentants LMR pour trouver une solution.

## ■ Soutien au foie gras fermier d'Alsace !

L'association animaliste et antispéciste PETA avait choisi la veille de l'ouverture des marchés de Noël d'Alsace pour officialiser le soutien de la maire EELV de Strasbourg (67) Jeanne Barseghian. Celle-ci revendiquait avoir banni le foie gras des cérémonies officielles de la ville.

Pour LMR Alsace, et par la voix de Stéphane Bourhis et Dominique Monnot, l'attaque était claire et inacceptable : « Aujourd'hui, on interdit le foie gras. Demain, on déboulonnera la statue de la Gänseliesel (la gardienne d'oies). Aujourd'hui, on interdit le foie gras et on oublie l'importance des canards et des oies dans la vie des communautés qui ont fait l'Alsace.

Aujourd'hui, on interdit le foie gras et demain on interdiera la chasse, la pêche, l'élevage, le commerce des

viandes et de la charcuterie. Aujourd'hui le foie gras et demain comme à Bordeaux pour le sapin de Noël, une attaque des EELV qui entendent régir nos traditions ». L'interdit apparut tant comme une insulte au savoir-faire fermier, aux circuits courts des petits producteurs alsaciens qu'au-delà des communiqués, c'est une vague d'achats, de commandes qui fut la plus belle des répliques. Un beau soutien à l'écolocalisme, l'économie locale et responsable que défendent nos amis alsaciens.

## ■ Animalistes à l'école : il est temps de siffler la fin de la récréation !

Le 14 septembre 2021 Eddie Puyjalon, président de LMR saisissait le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, ainsi que la Rectrice de l'Académie de Poitiers (86) suite à la distribution d'un tract à caractère politique et animaliste antispéciste dans le carnet de correspondance des élèves d'une école primaire de Charente (16).

Le 07 décembre 2021 la réponse du ministère de l'Éducation nationale nous est parvenue un peu tardivement, mais nous assurant que ceci était anormal et qu'une enquête serait diligentée par le Rectorat.

Le 10 décembre la réponse du Rectorat nous informe d'une réaction immédiate dès septembre, avec prise de contact de l'inspecteur avec le directeur de l'école. Pour citer ce courrier : « Monsieur xxx est un directeur loyal et un professionnel de l'enseignement de grande qualité. Il a été affecté par cette erreur de jugement, par cette maladresse tout à fait exceptionnelle dans son parcours professionnel ».

Soit ! Si monsieur l'inspecteur s'était déplacé au lieu de prendre son téléphone il aurait pu retirer lui-même le tract de l'affichage scolaire, tract qui est resté affiché 1 mois après la date de l'événement...

L'entrisme dans les établissements scolaires de nos plus jeunes fait partie de l'arbre stratégique des mouvements animalistes, doctrine mise en place par L214 qui a bien compris que nos enfants sont influençables. Qu'importe que le matériel pédagogique de L214 soit interdit, les enseignants proanimalistes n'ont cure et s'en vantent bien souvent sur les réseaux sociaux ! Ils savent bien que le Ministère ne peut pas tous les surveiller.

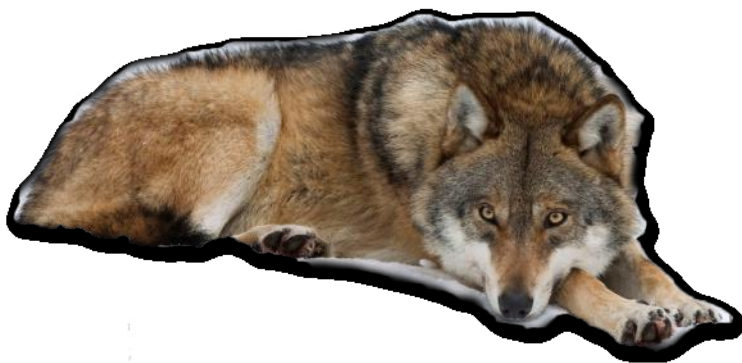
D'autres associations à priori non animalistes, qui éditent pour nos plus jeunes, ont laissé entrer des animalistes dans leurs rédactions, voire à la direction de celles-ci.

Il est de la responsabilité de chacun de vérifier que nos enfants ne sont pas les victimes d'une propagande mortifère. L'État est défaillant sur le sujet, faute de s'en donner les moyens.

## LOUP

2021 a vu le retour "officiel" du loup dans de nombreux départements, de la Corrèze aux Yvelines en passant par le Cantal, la Haute-Vienne, l'Indre ...

La Saône-et-Loire où le loup est présent depuis 2020 doit servir d'avertissement. Défendre les troupeaux en milieu bocager est impossible ! La multitude de parcs avec un petit nombre d'animaux rend la tâche irréalisable par l'ampleur du travail qui consisterait à grillager chaque parcelle occupée par des bêtes. L'élevage extensif au milieu des haies bocagères est à ce prix. Les parcelles ne



éleveurs bovins ou celle des nombreux particuliers de nos campagnes qui détiennent des animaux (chèvres naines, ponettes ...)

Le préfet référent loup estime la population lupine entre 1200 et 1500 alors que l'OFB donne un nombre inférieur à 700 individus. Nombre de ceux qui suivent le dossier loup estime cette population à 2000.

Il est à craindre que les 2 années à venir soient révélatrices de l'état réel de la population. Entrepôts extensifs d'une quarantaine d'hectares sacrifiés au nom d'une idéologie, car ils seront arrêtés en premier.

Il est vrai qu'il suffit de monter un élevage de 400 à 500 brebis en zéro pâturage pour une douzaine de petits élevages.

Au travers du loup se profile la question du choix de modèle agricole dans une zone où s'affirme son désir d'élevage extensif, de maintien du paysage et de bien-être animal. Pour les défenseurs du loup, les brebis dévorent encore vivantes ne sont pas concernées par le bien-être animal.

Malheureusement !

## VAOUTOUR

Depuis quelques années le vautour fait parler de lui sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie. Charognard, il est constaté de nombreuses attaques sur des animaux d'élevage vivants. Retour sur une réintroduction de ces oiseaux.

Années 80/90, différents vautours sont réintroduits dans le Parc National des Cévennes : le Fauve, le Moine, le Percnoptère et le Gypaète Barbu.

En Aveyron, ces charognards jouent un rôle important dans l'élimination des carcasses d'animaux morts. Ainsi de nourrissage sont à disposition des éleveurs et déposent chaque année plus de 110T de carcasses mettant ainsi une alternative au traditionnel grillage.

là où cela se gêne, c'est quand les vautours attaquent des animaux d'élevage, notamment des vaches anesthésiées, voire de jeunes bêtes. En 2019, Saugues (43) des vautours s'attaquent à une vache en vêlage.

Il y a eu plusieurs attaques qui ont lieu, en particulier dans le Cantal... En octobre dernier, à Clarens une vache en vêlage qui avait subi une anesthésie est allée mourir de l'attaque des vautours et son propriétaire a échappé au même sort qu'en se réfugiant dans une maison toute proche, portant néanmoins la marque de l'attaque des charognards.

Le département de l'Aveyron comptabilise 69 signalements de vautours sur le département. Alors qu'en 2019, on ne comptait que 10. Est-ce exactement du vautour ? Charognard ou prédateur ? La Ligue de Protection des Oiseaux reste figée sur la position du vautour charognard alors que les éleveurs commencent à douter sérieusement de cette thèse au regard des nombreuses attaques.

Au-delà de ces considérations, comme pour le loup ou l'ours, se pose le problème de la réintroduction de ces oiseaux et de leur prolifération.



ce  
le-  
ge  
et  
ur  
00  
re  
la  
en  
IX,  
«  
à  
e

## OURS

L'année 2021 une augmentation des dégâts occasionnés par l'ours dans les Pyrénées.

Réintroduit de 1996 à 2018 dans ces montagnes, la présence du plantigrade n'est pas sans poser de problèmes aujourd'hui.

Estimée à 64 spécimens en 2020 selon le calcul de l'Effectif Minimal Retenu (EMR) par les agents de l'OFB, des portées en 2021 restaient à confirmer.

Nous avons compulsé les informations répertoriées sur le site <https://info-ours.com/events> en prenant soin de filtrer les attaques mortelles avérées sur l'année 2021 et sur l'ensemble des départements des Pyrénées.

L'Ariège est principalement impactée par les attaques mortelles avec 286 ovins tués sur un total de 383 ovins tués par l'ours sur la chaîne pyrénéenne.

Les dégâts occasionnés par les ours sont pour le moment concentrés sur un secteur « restreint ». Cependant, il faut craindre un élargissement de leur territoire au profit de la population qui s'accroît toujours plus

	CHEVAUX	CHIENS	OVINS	CAPRINS
HAUTE GARONNE	0	0	0	0
ARIEGE	1	1	286	0
AUDE	0	0	1	0
HAUTES PYRENEES	0	0	17	0
PYRENNES ATLANTIQUE	0	0	0	0
PYRENNES ORIENTALES	0	0	0	0
	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>383</b>	<b>1</b>
	cheval(aux)	Chien(s)	Mouton(s)	Chèvre(s)

Le 20 novembre 2021, c'est un chasseur qui a été attaqué par une ourse. Traîné sur 15 mètres, c'est dû à sa survie qu'en tuant l'animal, subissant néanmoins de graves blessures. Ce dernier événement nous a permis de nous poser quelques questions sur la sécurité des

promeneurs, l'impact touristique, l'impact sur le tourisme montagnard, comment ne pas oublier l'impact économique qu'auront sur le paysage, En d'autres termes, comment sera l'impact environnemental et social : comment vivre les loisirs de nature ?



## REQUIN (ÎLE DE LA RÉUNION)

L'île de la Réunion a toujours connu un risque requin, mais qui avait été circonscrit aux larges zones côtières réputées de rochers et sable noir. La zone littorale ouest paradisiaque avait connu **40 années d'essor balnéaire sans drame**, jusqu'en 2011 où débuta une vague d'attaque inédite en intensité et surtout en localisation.

Il y a une corrélation évidente avec la mise en place d'une **réserve marine** qui est venue phagocytter nos plages populaires en 2007. Les nombreuses pratiques de pêche maintenaient les requins à distance de cette zone où l'homme était perçu comme un prédateur. Avec leurs suppressions, il est devenu une vulnérabilité majeure d'un contexte sociétal antihumain, mais plus de valeur et de respect pour l'humain.

Le conseil d'État a confirmé le système d'indemnisation, par les chasseurs, des agriculteurs pour les dégâts causés aux récoltes par les grands gibiers.



Le conseil d'État a confirmé le système d'indemnisation, par les chasseurs, des agriculteurs pour les dégâts causés aux récoltes par les grands gibiers. Le conseil d'État a confirmé le système d'indemnisation, par les chasseurs, des agriculteurs pour les dégâts causés aux récoltes par les grands gibiers. Le conseil d'État a confirmé le système d'indemnisation, par les chasseurs, des agriculteurs pour les dégâts causés aux récoltes par les grands gibiers.

Le Président Macron avait reconnu en 2017 l'incompatibilité d'une réserve marine avec la zone balnéaire, mais n'aura pourtant rien fait en 5 ans. En 2019, il aura même **promis de nous « rendre la mer » pour 2022**, et là aussi il a menti : l'interdiction provisoire de baignade en vigueur depuis le 26 juillet 2013, reconduite 11 fois depuis, fera l'objet d'un 12ème arrêté en février 2022.

### En bref

Le Conseil Constitutionnel vient de confirmer le système d'indemnisation, par les chasseurs, des agriculteurs pour les dégâts causés aux récoltes par les grands gibiers. Devant la prolifération de certaines espèces ces dernières années, la Fédération nationale des chasseurs l'avait contesté auprès du Conseil d'État, déplorant l'augmentation de cette charge financière croissante (77,3 millions d'euros pour 2019 !).



# LMR présent à la grande manifestation pour la défense du monde rural à Madrid

Madrid – Dimanche 23 janvier 2022

A l'appel de l'association pour le développement et la défense du monde rural (Alma Rural), des milliers de manifestants ont défilé dans le centre de la capitale espagnole pour protester contre les lois qui "détournent" le monde rural. « La plupart du temps, les politiques sont élaborées par des gens qui ne vivent même pas à la campagne, ils ne connaissent pas non plus le travail en faveur de



l'environnement que font les gens qui vivent à la campagne », dénoncent les organisateurs, « (...) et dont les activités sont continuellement menacées par des réglementations incohérentes, ainsi que des actions qui visent clairement à mettre un terme à leur activité ».

Plus de 300 associations et groupements, tous secteurs concernés étaient présentes, parmi lesquelles des éleveurs, des agriculteurs, des chasseurs, des pêcheurs, du monde du cirque... à pied, en cheval, sur des charrettes ou des tracteurs.

Eddie Puyjalon, président du Mouvement de la ruralité, a été la seule personnalité politique invitée à participer et à s'exprimer. Dans son discours, il a appelé à l'union des forces vives de la ruralité en Espagne, mais aussi dans toute l'Europe et à ouvrir des discussions pour des listes de la ruralité aux prochaines élections européennes.

Il a appelé à combattre la religion verte qui veut la mort de nos racines, à lutter contre les antispécistes et autres animalistes.

Concluant par son expression : liberté, égalité, fraternité et ruralité libre !



## Bulletin d'adhésion et de don au Mouvement de la ruralité

à renvoyer accompagné du règlement\* : LMR - BP 87546 – 64075 PAU CEDEX

Mme.  M.  .....  
NOM Prénom

(\*) si adhésion couple : Conjoint Mme.  M.  .....  
NOM Prénom

Rés/Lot/Bât/App .....  
Ave/Rue/Bd .....  
LD/Cidex/BP .....  
Code postal ..... Téléphone .....  
Ville .....  
Email .....  
Mandat électoral .....

J'adhère à LMR			
<input type="checkbox"/>	<b>Adhésion simple 25 €</b> <small>Coût après crédit d'impôt : 8,50€</small>		
<input type="checkbox"/>	<b>Adhésion couple* 40 €</b> <small>coût après crédit d'impôt : 13,60€</small>		
<input type="checkbox"/>	<b>Adhésion jeune 15 € (moins de 25 ans)</b> <small>coût après crédit d'impôt : 5,10€</small>		
<input type="checkbox"/>	<b>Adhésion bienfaiteur 50€</b> <small>coût après crédit d'impôt : 17,00€</small>		
Je fais un don à LMR			
<input type="radio"/> 20 €	<input type="radio"/> 50 €	<input type="radio"/> 100 €	<b>Autre</b> _____ €
<small>Coût réel 6,80 €</small>	<small>17 €</small>	<small>34 €</small>	<small>34%</small>

Fait le ..... / ..... / .....  
Signature

(\*) Règlement par chèque de compte courant personnel à l'ordre de AF LMR.  
**Pas de paiement depuis un compte bancaire de personne morale (association, exploitation, entreprise, etc.)**

Les adhésions et dons sont plafonnés à 7500 € par an et par personne physique et donnent droit à une réduction annuelle d'impôts sur le revenu pour 66 % des montants dans la double limite de 20 % du revenu imposable et de 15.000 € de dons par foyer fiscal. Le reçu fiscal correspondant vous sera adressé en fin du premier trimestre de l'année prochaine.  
Conformément à la loi informatique et liberté relative aux données personnelles qui vous concernent, seul LMR est destinataire des informations que vous nous communiquez.